

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2020120010</i>	<i>25/02/2021</i>

Référence de la décision : A/PM/2021-02-592

Délivrance d'un agrément de gestionnaire de l'infrastructure à EUROTUNNEL :

A été délivré, à la demande de la société Eurotunnel, un agrément de sécurité en tant que gestionnaire de l'infrastructure pour la partie française de la liaison fixe trans-manche.

Cet agrément de sécurité est valable jusqu'au 1er mars 2022.